

Le Numéro

Cinq Sous



Le Numéro

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition Hebdomadaire.

Table of subscription rates for various regions including France, Algeria, and other countries.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

81ème Année.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 15 NOVEMBRE 1907

1er Septembre 1827.

LE SANGLIER DE COUADOUT.

Paris, 1 novembre. Le jury du Finistère vient de déclarer Franklin Biollay coupable du meurtre de la femme Fonteneau et, sur ce verdict, mitigé de circonstances atténuantes, la Cour l'a condamné à quinze ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour. Sa femme a été acquittée.

L'accusé ne s'attendait pas, on feignait de point d'attendre, à cette issue du procès. A une suspension d'audience, du ton d'un homme qui est sur son départ, il avait prié le président de vouloir bien donner des ordres pour que ses papiers soient chez lui, et qu'il s'écarterait sur la table des pièces à conviction, fussent-elles impies; puis, dans une attitude un peu théâtrale, la main dans la main de sa femme, il avait écouté le réquisitoire. Elle pleurait.

Au prononcé du verdict, en se voyant condamné, il tressaillit. Tandis que, seule acquittée, sa femme se mit à sangloter.

— Je demandais l'indulgence de la Cour, dit-il alors. Je le jure sur la tête de ma pauvre femme.

Et tandis que la Cour délibérait sur la peine, il consolait à petits mots la malheureuse qui se désolait auprès de lui. Quand elle entendit prononcer la peine de quinze ans de travaux forcés, la tête cachée dans ses mains, elle eut un cri, et se jeta dans les bras de son mari.

"Bravo!" avaient crié des voix pour saluer la peine de bagnes, infligée à ce beau paillard en redingote, à ce monsieur qui devenait un forçat, et la foue au fond de la salle avait fait chorus. Cette inutile cruauté, devant cette douleur sincère, avait été rimé deux courants dans l'assistance: le public du prétoire se sentait pris de pitié pour ces deux êtres qui avaient vécu en loupes peurs, dans le fond de la Bretagne, pendant sept années, mais qui depuis leur jeunesse l'aimaient inséparables et souffraient ensemble; et des femmes pleuraient en regardant ce couple que la justice frappait dans son amour, frappait de séparation; mais la foule debout, moins sentimentale, se rappelait que ce couple avait séparé deux autres époux en tuant la femme, et criait impitoyable: "A mort! à mort!" trop nombreuse pour qu'on pût lui imposer silence ou le chasser.

Quand le président, l'arrêt lu, déclara l'audience terminée: — Messieurs les jurés, dit Biollay, vous venez de commettre une erreur judiciaire.

"Ta bouche!" cria un Breton qui, pour l'occasion, était mieux fait de ne pas parler le français, mais qui fut applaudi par d'autres et dont le cri trouva de l'écho.

Le condamné et l'acquittée n'entendaient plus, ils sanglotaient, enlacés dans les bras l'un de l'autre.

Il y a à Quimper un procureur de la République dont on doit louer sans réserve comme sans complaisance le talent de parole. Son éloquence est moderne, rapide, pleine de fait. Sans mots vains, sans recherche, en un langage simple, correct, vivant, il montre, dans un impartial effort de vérité, le fond des choses. Tout le début de son réquisitoire est à ana ver. Le procureur, M. Lemarchandour, y a fait l'histoire psychologique de Franklin Biollay. Il a expliqué comment cet accusé, qui était, il y a dix ans, un homme aimable, bien élevé, très justement estimé, ayant des amis dans l'armée, dans les ministères, était devenu l'énergumène du manoir de Couadout, l'assassin de Mme Fonteneau. Il a retracé le curriculum vitae de ces deux lamentables épaves parisiennes, traînant à travers la campagne bretonne leur déchéance et leur misère.

Fils de riches bourgeois de Villefranche-du-Rhône, dès ses débuts dans la vie il a subi des déboires; c'était un malchanceux. Cependant il était arrivé, il y a quinze ans, à se créer une situation importante à Paris. Il était commissionnaire en marchandises pour les colonies, il était fournisseur de l'administration. Un mauvais hasard l'a ruiné. Il avait

épousé une ouvrière sans dot, honnête femme avec laquelle, le plus discrètement du monde, il avait vécu avant le mariage. Ce fut pour le couple, forcé de quitter l'appartement du boulevard Hausmann, la misère. M. Biollay, qui s'est toujours occupé de mécanique, devient inventeur; il découvre une cafetière automatique, un moteur à pétrole, mais ni l'administration de la guerre, ni l'industrie privée ne lui schêtent ses brevets. Biollay ne vit plus que de maigres emprunts ou d'anciennes créances mal recouvrées.

Des dettes, des inventions inutiles, voilà la situation de l'accusé. Son caractère s'aggrave; il s'en va de Paris, misanthrope, en déconfiture; il se retire en Bretagne, dans le Morbihan d'abord, à Biliens, et d'abord il inspire confiance; c'est un monsieur, il parle bien, il est très respecté, mais il prend en haine tout le monde. Un Anglais, qui est à la table d'hôte avec lui, lui déplaît: il le dénonce comme espion au maire et puis il dénonce le maire au procureur. On le congédie, on lui présente sa note, 300 francs, qu'il doit encore: il menace l'hôtelier de le renvoyer. Et puis il va de commune en commune, ainsi, empruntant aux uns, dénonçant les autres, gardes, facteurs, receveurs, etc.

En 1903, telle est sa misère qu'il possède pour tout mobilier une table et deux chaises. Il loue un lit de fer pour 4 fr. 50. Il paye trois mois de location. Il en reçoit neuf. Le manoir de Couadout, tout meublé, est à louer. Il y installe avant même le bail signé. Le manoir est perdu dans une campagne sauvage. Lui, l'inventeur, le citadin, lié avec des personnalités connues, l'homme bien élevé, intelligent, le voilà dans la solitude, ayant pour voisins, pour seules relations possibles, des paysans qu'il méprise d'abord, qu'il déteste, ensuite. D'ailleurs, la voilà violente, exaspérée, fureux, sur la pente du crime...

Après avoir examiné habilement le système de défense de Biollay, le procureur a conclu à une condamnation, non pour assassinat, mais pour meurtre, contre lui, et à une condamnation atténuée contre sa femme.

Après le réquisitoire, Me Delaporte, dans une plaidoirie qui aurait gagné à être vociférée moins turulesquement, a réclamé l'acquiescement de M. Biollay et de sa femme. Une condamnation, a-t-il affirmé, serait une erreur judiciaire.

Au début de la journée on avait examiné l'autre chef d'accusation relevé contre Biollay. Le seigneur de Couadout était-il un satyre? Je ne l'affirmerais pas. La brutalité merveilleuse que prouve à l'accusé Mlle Fonteneau me fait un peu douter de la sincérité de cette jeune fille. Sa mère était morte depuis trois mois quand, pour la première fois, pressée de questions par le garde qui, de toute évidence, se voyait sur le point d'être grand-père, elle avoua: "C'est Biollay", détournant ainsi sur l'accusé la colère dont elle était l'objet. "C'est Biollay", dirent pour leur propre compte deux autres filles dont les déclarations à l'audience sont aussi vagues que celles de Mlle Fonteneau sont exagérées et qui laissent cette impression que le quadragénaire de Couadout se montra parfois prout-être, avec les gardeuses de vaches dans la montagne voisine de son manoir, d'une indécision que la décence réprime, mais que le Coile ne réprime pas.

Parmi ces petites paysannes venues à l'audience du matin, une fut la joie des yeux: une enfant, une fillette de douze ans, qui n'était là, par bonheur, que comme témoin. Un jour, comme elle gardait ses bêtes, elle a entendu des cris dans un fourré voisin; c'est tout ce qu'elle sait. Petite, toute petite, avec une figure de bergère qui entred des yeux, des traits de bébé rêveur, des cheveux blonds et pâles, un nez fin et droit et, des yeux bleus, clairs et purs comme un beau ciel en un matin d'été. Sa robe longue, toute noire, sa pèlerine de velours, sa coiffe, tout son costume sérieux d'adulte donnait à la mignonne paysanne cette allure vieillotte que prennent les communiantes des villes. Devant

la Cour, près de l'interprète qui l'interrogeait en breton et qui ponctuait son murmure enfantin de: "Ya, ya" (Oui, oui), "A goudéze?" (Et ensuite?), elle restait l'air surpris, les yeux grands ouverts. Et rien, au milieu de ce procès de violence, après ces dépositions de vachères contant des impudicités, rien ne fut plus joli que cette apparition de candeur, de grâce enfantine, de beauté.

L'armée française ET LES Militaires allemands.

Du Temps. La "Neue Revue," un périodique nouveau qui vient de paraître à Berlin, publie dans son premier numéro un article du général de Pellet-Narbonne, écrivain militaire apprécié, sur "la décadence de la puissance militaire de la France."

Le général est d'avis que notre effort pour lutter contre la supériorité numérique de l'armée allemande est brisé. Mais ce n'est pas, dit-il, une raison pour que l'Allemagne se relâche et ne veuille pas jalousement pour maintenir intacts ses avantages.

La première cause de ce que le général de Pellet-Narbonne appelle notre décadence militaire est l'insuffisance de notre matériel humain pour remplir des cadres qui sont en disproportion trop grande avec notre population.

Bien que la natalité de la France, dit le général de Pellet-Narbonne, soit dans un état continu de décroissance, les chefs de l'armée sont atteints de la "rage du nombre." Ils veulent maintenant sous les drapeaux, coûte que coûte, des effectifs toujours plus nombreux pour se rapprocher de la force numérique de l'armée allemande. Il en résulte que les corps de troupe sont encombrés de recrues et de rengagés qui, au point de vue physique ne présentent pas les garanties suffisantes de résistance et de santé. C'est ainsi que sur les 145 quatrièmes bataillons votés en 1897, on n'en a pu constituer que 87; 22 d'entre eux ne possèdent que deux compagnies, et ces compagnies ne dépassent même pas 110 hommes à la frontière et 65 à l'intérieur. Des corps de troupe aussi réduits ne peuvent jamais être amenés à un degré d'instruction militaire satisfaisant.

C'est une faute dans l'organisation de l'armée française que le ministre de la guerre soit le plus souvent une personnalité politique dont la position dépend complètement de la volonté du Parlement. Il en résulte, une cause sérieuse de décadence pour l'armée, car il est évident qu'un général en chef nommé par un tel ministre n'a pas l'autorité qu'il aurait s'il devait son grade à un ministre assuré de la stabilité par un pouvoir supérieur plus durable et moins versatile. D'autre part, il n'est pas surprenant que l'amertume ait pénétré dans les cercles militaires et qu'elle ait trouvé à s'exprimer dans la presse bourgeoise.

Cette dernière a souvent reproché au Parlement d'avoir sacrifié l'intérêt supérieur de la nation aux nécessités électorales. C'est ainsi que des préoccupations électorales ont inspiré les députés dans l'élaboration de la loi de deux ans et leur ont, par exemple, dicté une trop grande indulgence à l'égard du 17e d'infanterie.

Il est regrettable que les officiers, en général, ne soient pas suffisamment en rapport avec les hommes de troupe ni en communion d'idées avec eux. La con-

séquence est un manque souvent absolu d'autorité, comme cela s'est produit dans la mutinerie du 17e régiment d'infanterie. Les officiers n'osent pas punir, et il arrive souvent que les plus élevés en grade rapportent ou atténuent les punitions infligées par leurs subordonnés. Il faut ajouter à défaut d'influence morale les résultats fâcheux du double recrutement des officiers français.

Ces d'entre eux qui sortent des écoles de sous-officiers, de Saint-Maixent par exemple, ne sont pas toujours très estimés dans les hautes sphères de la société. On leur reconnaît, il est vrai, une grande expérience du service, mais ils sont souvent froissés dans leur amour-propre par leurs camarades issus des grandes écoles, telles que celle de Saint-Cyr, qui leur sont presque toujours préférés.

Cet état de choses porte atteinte à la camaraderie et il ne favorise pas le travail en commun dans l'ensemble du corps des officiers.

Le général de Pellet-Narbonne estime en outre que le Parlement sacrifie trop l'armée à d'étroites considérations électorales. "Le patriotisme de la représentation nationale, écrit-il, qui, après la guerre, consentit sans hésiter les sacrifices les plus grands pour refaire une armée à la France, semble depuis quelques temps se mesurer aux intérêts personnels des députés."

Le général de Pellet-Narbonne rend toutefois hommage à la bonne tenue des troupes françaises, on fait preuve autour de Casablanca, et il estime qu'elles sont toujours animées de la même bravoure: la discipline toutefois lui paraît fort relâchée.

Les conclusions du général de Pellet-Narbonne sont ainsi formulées: "Si nous devons constater que l'épée de la France commence à s'émousser, cela ne doit pas nous empêcher d'aiguiser la nôtre. Car les Français n'ont jamais songé à nous attaquer seuls, et l'armée française, bien qu'elle soit en décadence, représente encore une puissance respectable. Ses faiblesses n'apparaîtraient peut-être même pas si la chance de la guerre lui était tout d'abord favorable. C'est pourquoi aujourd'hui comme hier nous devons nous répéter: "Toujours en vedette!"

Un témoin historique.

M. Guiraudon, chevalier de la Légion d'honneur et de Sainte-Anne de Bassie, qui vient de mourir à Loissac (Aveyron), était le dernier écho de l'affaire de Berezow-ki, qui tira, on le sait, sur le tsar Alexandre, lors de son voyage à Paris.

M. Guiraudon arrêté, le premier, Berezow-ki, qui avait posé le canon de son arme sur son épaule pour mieux viser le souverain. Le tsar Alexandre, ému de cet acte de courage, voulut l'attacher à sa personne, mais M. Guiraudon déclina l'offre et accepta seulement la décoration de Sainte-Anne.

Il est mort à 78 ans.

Echange de photographies.

Le "Lokal Anzeiger" annonce qu'il vient de faire, avec "l'illustration" de Paris, un échange de photographies transmises par le télégraphe, suivant le système du professeur Korn. La plus longue distance d'essais avait été jusque-là de Berlin à Munich.

De Paris, on a envoyé récemment, à Berlin, le portrait de l'empereur Guillaume, et, de Berlin à Paris, celui du président Fallières. Les résultats ont été excellents.

Le doyen des avocats anglais.

Savez-vous qui est le doyen des avocats anglais? C'est Edouard VII.

En effet, le 31 octobre 1861, le prince de Galles, visitant les "Inns of Court", c'est-à-dire le quartier où résident les avocats, pour inaugurer la nouvelle bibliothèque, fut tout à la fois admis comme étudiant inscrit au barreau et nommé avocat honoraire.

Le roi Edouard fut le premier souverain qui assistât, en sa qualité d'avocat, au diner du barreau aux "Inns of Court", en 1903, et en commémoration de cet événement le souverain a donné à la corporation des avocats une coupe de grande valeur, "loving cup", qui circule parmi les hôtes dans les banquets officiels.

La princesse Monica

Le "Messaggero" publie une dépêche de Bologne annonçant que Mme Toselli a remis, à la gare de Modène, la princesse Monica à l'avocat Mattaroli, représentant le roi de Saxe.

La princesse, accompagnée de l'avocat et d'une bonne est partie de son côté pour Florence. La séparation de la mère et de la fille a été très émouvante. D'autre part, une dépêche de Dresde, dit qu'on confirme officiellement la nouvelle d'après laquelle la princesse Monica a été remise, à Modène, au comte Mattaroli, représentant le roi de Saxe. La princesse sera, sur le désir du Roi, conduite provisoirement chez le chambellan de Schönberr à Pallaue, près de Brizeo.

Les banquiers new-yorkais es-

perent obtenir de l'or de la Banque de France.

New York, 14 novembre.—Les banquiers new-yorkais qui depuis quelques semaines importent des sommes considérables d'or aux Etats-Unis ont l'espoir de négocier un achat d'or de \$25,000,000 sur le marché de Paris.

Juquici la Banque de France s'est refusée à envoyer de l'or aux Etats-Unis, mais on espère que la prime d'un demi pour cent offerte par les banquiers new-yorkais pour la négociation d'effets de commerce tirés sur Paris facilitera cette opération. C'est la maison Morgan, Hayes & Co., à Paris, qui est chargée des négociations avec la Banque de France.

Un écurie de course qui rapporte

New York, 14 novembre.—Les chevaux de course appartenant à M. James R. Keene ont rapporté, cette année, à leur propriétaire la jolie somme de 402,691 dollars. Ces chiffres sont officiels.

Charbon

W. G. COYLE & CO., 337 rue Carondelet, coin Union. PHONES 311, 32, 16. Cour Succursale—No 4716 rue Magasin coin Valence. 13 oct-07

PAUL M. SCHNEIDAU, Agent, REPRESENTANT

La MONONGANELA RIVER CONSOLIDATED COAL AND COKE CO., Bureau, 315 RUE CARONDELET. Téléphone Main 578. Nouvelle-Orléans, La. CHANTIER DE CHARBON: Au pied de la rue Maco Téléphone Main 943. 11 rue des Remorqueurs MAUD WILMOT, MORGAN. CHANTIER DE CHARBON: 513-521 rue Quartier. Téléphone Esplanade 331. CAFE SECHE DE SECTION, ALGER. Téléphone Alger. 28.

"APENTA" Le plus Sûr de tous les Purgatifs de Famille.

L'EAU D'APENTA est le plus précieux et le plus sûr des laxatifs et purgatifs à cause de sa RICHESSE en purgatifs salins naturels.

Les Notes du Comptoir d'Echange

L'Or, l'Argent, les Notes du Trésor ou les Mandats de la Poste seront acceptés en dépôt à notre Bureau Central en face de la Poste ou à notre Succursale à l'angle des rues Canal et Bourbon.

La Banque du Peuple

Fondée en 1869. Ressources \$3,000,000. d'intérêt payé sur tous les Dépôts d'Epargnes à partir du 1er Novembre.

Advertisement for W. G. Tebault, President of the Anti-Tuberculous League of Louisiana, 217 Rue Royale.

Advertisement for Charbon, diamonds, watches, jewelry in silver and gold, A. M. Hill, 635 rue du Canal.

Advertisement for piano, Brunewald, 735 Rue Canal.

Advertisement for Arrow Collar, featuring an image of a collar.

Advertisement for a bicycle, featuring an image of a bicycle.